



Contre la répression du mouvement social, la violence d'Etat et la remise en cause du droit de manifester

Depuis le 17 novembre et la naissance du mouvement des Gilets Jaunes, la répression contre toutes celles et ceux qui contestent l'ordre social établi est inédite. Fouilles et contrôles en amont des manifestations, saisies de matériel de protection (masques, lunettes...), sommations répétées d'injonction à la dispersion des manifestations avant interpellations massives, gazage, utilisation de LBD et de grenades, arrestations violentes, matraquages, gardes à vue, condamnations à des lourdes amendes voir à des peines de prisons,... sont désormais la règle. Cette politique violente et autoritaire ne date pas d'hier, on l'avait déjà connue massivement lors du mouvement contre la loi Travail mais prend de l'ampleur

Mais aujourd'hui elle a franchi un cap. Et avec la loi « anti-casseurs » de Macron – Philippe et Castaner, déjà adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale, c'est carrément le droit même de manifester qui va être remis en cause.

En effet, cette loi permettra, entre autres, les interdictions administratives préfectorales de manifester (sans l'intervention d'un juge et du droit de se défendre), le fichage des personnes subissant ces interdictions, l'extension des possibilités de fouille, la transformation en délit du fait de « *dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime* », sanctionné d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende... Concernant ce dernier délit, les personnes « *pourront ainsi être interpellées et placées en garde à vue et devront par la suite prouver qu'elles avaient une bonne raison d'être masquées* » !

Les lois se durcissent... les condamnations aussi !

Depuis le 17 novembre, 1800 personnes ont déjà été condamnées et 1500 sont en attente de jugement. Les peines sont lourdes, la prison ferme ou avec sursis tombe souvent, notamment pour celles et ceux jugés en comparution immédiate. Les personnes interpellées sont fichées (inscrites au traitement des antécédents judiciaires) même si les poursuites sont abandonnées, leurs empreintes relevées, souvent en dépit de la loi. Et ce n'est pas la réforme des tribunaux qui vient d'être adoptée qui va aider à rétablir nos droits, bien au contraire ! Car elle va réduire l'accès de toutes et tous au service public de la justice (qu'il soit civil, pénal ou prud'homal).

La violence d'Etat comme réponse politique

Depuis 3 mois, il y a eu plus de 2000 blessé.e.s sous les coups et par les armes de la police et de la gendarmerie. Dont plusieurs dizaines de mutilé.e.s par des grenades ou par des tirs de « lanceurs de balles de défense » (main arrachés, œil crevé, mâchoire enfoncée...). La France est le seul pays d'Europe où l'on utilise des armes de guerre contre les manifestant.e.s. On perd sa santé ou sa vie au travail trop souvent, désormais on peut perdre sa main, son œil dans une manifestation ou un blocage. D'un côté une contestation sociale qui s'élargit, de l'autre un pouvoir au service des riches et des patrons, qui n'a plus que la répression comme réponse. La criminalisation de la contestation sociale est l'arbre qui cache la forêt de l'injustice sociale.

Alors, faisons-les reculer maintenant!! Refusons la dérive répressive et législative!

- **Pour l'interdiction des flashball, LBD 40, et grenades de désencerclement GLI-F4**
- **Pour l'arrêt de toutes les poursuites contre toutes les personnes se battant pour la justice sociale et l'amnistie de celles déjà condamnées**
- **Contre la loi « anti-casseurs » qui n'est rien d'autre qu'une loi « anti-manifestant.e.s »**
- **Pour le respect des libertés et des droits fondamentaux**

RASSEMBLEMENT Jeudi 28 Février à 17h30

Palais de Justice de Rouen